



Échelle = 1 : 6 500



MRC de Maskinongé  
Schéma d'aménagement  
et de développement  
révisé

**Légende :**

- Zones prioritaires d'aménagement
- Zone d'aménagement en réserve
- Terrains construits dans le P.U. (2008)
- Affectation agricole active
- Îlots déstructurés en zone agricole
- Église
- École primaire

- Cour à ferraille et cimetière automobile
- Antenne de télécommunication
- Station d'épuration des eaux usées
- Limites de propriété
- Limites de la zone agricole
- Limites du périmètre urbain
- Rues desservies par l'aqueduc
- Rues desservies par l'aqueduc et l'égout

- Hôtel de ville
- Bureau de poste

Réalisation : Service de  
l'aménagement du territoire  
Source : Base numérique  
M.R.N. 1 : 20 000  
© Gouvernement du Québec  
Note : Orthophoto aérienne 2016

Plan no. *Périmètre urbain*  
2.40 *Sainte-Ursule*